

**FRAIS CORPORATIFS**

**DIRECTION PLANS ET CONTRÔLE**



1 Tel que mentionné à la pièce HQD-4, Document 2, les frais corporatifs  
2 correspondent principalement aux coûts engagés par les unités corporatives  
3 dans le cadre d'activités dont l'objectif n'est pas de desservir une ou des unités  
4 en particulier mais les intérêts d'Hydro-Québec dans son ensemble. Les  
5 principales composantes des frais corporatifs et leurs sources y sont également  
6 indiquées.

7 Quant à la méthode de répartition des frais corporatifs entre les unités d'affaires  
8 d'Hydro-Québec, celle-ci a été revue pour tenir compte de la décision D-2002-95  
9 et, tel qu'indiqué à la pièce HQD-4, Document 2, la méthode de répartition en  
10 fonction des charges totales excluant les achats d'électricité, de combustible et  
11 de transport est utilisée dans le présent dossier pour la mesure des frais  
12 corporatifs répartis au Distributeur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2002.

13 Le tableau suivant reflète donc le montant des frais corporatifs répartis au  
14 Distributeur selon les méthodes décrites à la pièce HQD-4, Document 7  
15 applicables aux périodes visées et tiennent compte du résultat de la simulation  
16 de la nouvelle méthode de répartition réalisée lors de l'étude décrite dans cette  
17 pièce. Par conséquent, afin de convertir ce résultat basé sur l'année financière  
18 2002 en un résultat basé sur l'année tarifaire, l'année tarifaire 2001-2002  
19 comprend un trimestre représentant  $\frac{1}{4}$  du montant de 37,5 M\$ en 2002 résultant  
20 de la nouvelle méthode et l'année tarifaire 2002-2003 comprend trois trimestres  
21 en 2002 représentant  $\frac{3}{4}$  de ce montant de 37,5 M\$ plus un trimestre en 2003  
22 représentant  $\frac{1}{4}$  du même montant de 37,5 M\$ reconduit en 2003 pour les fins  
23 du présent dossier.

---

**Frais corporatifs (en M\$)**

	2000-2001	2001-2002	2002-2003
	48,5	48,7	37,5

24